

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le seize janvier à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MOMAS se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la Présidence de Monsieur Daniel ESTRADE, Maire.

Étaient présents : Mmes ROCHER, PEDURTHE, ARETTE, MANOTTE, BROUGÉ
MM. ESTRADE, MOULIS, PLAA, MASSOU, BARADAT

Absents excusés : Mmes MENARD, DUMAS, M. CAZERES

Absente : Mmes MALIBERT

Secrétaire de séance : Patricia MANOTTE

Convocation du 11.01.2018

DCM 2018 / 01 / 01 – Désignation des délégués au Comité syndical du Syndicat des Eaux Luy Gabas Lees

VU la constitution du Conseil Municipal de la commune de MOMAS suite aux élections de mars 2014,

VU les articles L.5212-7 et L.5212-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral en date du 20 décembre 2017, portant création du Syndicat des Eaux Luy Gabas Lées au 01^{er} janvier 2018, par fusion du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) Luy Gabas Lées et du Syndicat Intercommunal d'Assainissement (SIA) du Luy de Béarn, et notamment :

- L'article 6 : fixant les règles de représentativité
- L'article 17 : prévoyant que « les collectivités membres du syndicat devront procéder à une nouvelle élection de leurs délégués. Le mandat des délégués en fonction avant la fusion est prorogé jusqu'à l'installation du nouvel organe délibérant, au plus tard le vendredi de la 4^{ème} semaine suivant la fusion »

M le Maire rappelle que notre commune adhère au SIAEP Luy Gabas Lées pour la compétence Eau Potable. Il convient alors de désigner les délégués communaux qui la représenteront au comité syndical du Syndicat des Eaux Luy Gabas Lées au nombre de :

- 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour le collège « Eau Potable »

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- **DÉSIGNE** comme délégués qui représenteront la commune au Syndicat des Eaux Luy Gabas Lées pour le collège Eau Potable :

NOM Prénom	Fonction	Adresse	Mail / n°tel	Titulaire / Suppléant
MASSOU Jean-Marc	Conseiller municipal	9 chemin Dous Casteras – 64 230 MOMAS	massou@gmail.com 06 15 23 35 72	Titulaire
ESTRADE Daniel	Maire	1 route de Cappouey- 64230 MOMAS	estrade.ben@wanadoo.fr 06 86 95 13 97	Suppléant

DCM 2018 / 01 / 02 – Indemnité de conseil 2017 au Percepteur de Lescar

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur ITURRIA, percepteur de Lescar (successeur de Monsieur DELTOMBE en cours d'année 2017) vient de nous communiquer le montant de l'indemnité de conseil pour sa gestion de 150 jours de l'exercice précédent.

Il convient de se prononcer sur le versement de cette indemnité.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de verser à Monsieur ITURRIA le montant correspondant à sa gestion de 150 jours de l'exercice 2017, soit le montant brut de 145,33 €.
- **DIT** que cette indemnité lui sera versée au mois de février 2018 et que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2018.

DCM 2018 / 01 / 03 - Intégration directe d'un adjoint technique au grade d'adjoint d'animation au 1^{er} février 2018

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la démission de Madame FROISSARD et à son remplacement en urgence en novembre 2017, une demande d'intégration directe au grade de cet agent a été formulée auprès de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion, après accord de l'adjoint technique concerné par cette proposition.

Dans sa séance du 28 novembre 2017, la Commission Administrative a émis un avis favorable à cette intégration.

Aussi, afin de pouvoir affecter l'agent concerné à son nouveau grade, le Conseil Municipal doit se prononcer.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'intégration directe de l'adjoint technique à temps non complet (21,50 h hebdomadaires) au grade d'adjoint d'animation au 1^{er} février 2018.

DCM 2018 / 01 / 04 - Crédits pour paiement des extensions de réseaux avant vote du budget

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Syndicat d'Electrification a déjà transmis le titre d'avis de sommes à payer pour l'extension de réseau permettant le raccordement de la propriété Mailharrin (1 444,98 €).

Le mandat devant être inscrit en section investissement à un compte non provisionné par les restes à réaliser 2017, il convient de prévoir les sommes relatives aux extensions prévues.

Par délibération du 13 novembre 2017, le financement d'une nouvelle extension était acté (propriété Baraille pour une somme estimée à environ 2 025,01 €).

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** d'inscrire 3 500 € au compte 2041582.
- **DIT** que ces crédits seront reportés sur le BP 2018.

Fin du compte-rendu.

N° délibération	Objet
DCM 2018 / 01 / 01	Désignation des délégués au Comité syndical du Syndicat des Eaux Luy Gabas Lees
DCM 2018 / 01 / 02	Indemnité de conseil 2017 au Percepteur de Lescar
DCM 2018 / 01 / 03	Intégration directe d'un adjoint technique au grade d'adjoint d'animation au 1 ^{er} février 2018
DCM 2018 / 01 / 04	Crédits pour paiement des extensions de réseaux avant vote du budget

Signatures – DCM 2018/01 (séance du 16 janvier 2018)

ESTRADE Daniel

PEDURTHE Jacqueline

MOULIS Bernard

BROUGÉ Virginie

ARETTE Patricia

BARADAT Jean-Marc

MANOTTE Patricia

MASSOU Jean-Marc

PLAA Cédric

ROCHER Carine

